

## **Compte-rendu du Conseil municipal du 28 octobre 2011**

Compte-rendu du dernier conseil municipal approuvé à l'unanimité.

Michel PAGLIA excusé - Pouvoirs donnés à Daniel PELLIER.

Sandrine BONNEFOND excusée - Pouvoirs donnés à Marcel DUPUY.

Daniel PELLIER absent jusqu'à 21h15.

L'ordre du jour du conseil municipal du 28 octobre 2011 :

- **Délibérations** :

- Convention d'adhésion - dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

Il s'agit d'un projet commun entre la Préfecture et le Conseil Général. Cette solution de dématérialisation, assistance et accompagnement est obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Cette convention avec une plate-forme sécurisée pour la télétransmission des documents nous coûtera environ 90€/an (nettement moins que si nous passions par une plate-forme privée).

Adoptée à l'unanimité.

- Annulation des droits de place du marché : Droits de place qui correspondent pour les abonnés, à 12€/trimestre pour moins de 2m<sup>2</sup> (sinon 24€) et pour les non abonnés, 23€/trimestre (sinon 46€) ; 1,50€ par marché pour les vendeurs ponctuels + forfait électricité si besoin de 2,30€/marché.

Monsieur le Maire propose donc l'annulation des droits de place afin de favoriser l'implantation de nouveaux marchands et ainsi d'inciter plus de gens à venir faire le marché à Bussières.

Une remarque a été faite, cependant, de bien demander le dossier d'assurance aux vendeurs réguliers (carte de vendeur non sédentaire + assurance Responsabilité Civile).

Vote : 1 abstention et 9 Pour.

- Convention Ecole de musique et danse Communauté de Communes de Balbigny.

Il s'agit d'une convention annuelle entre les communes et l'école de musique, qui permet le versement d'une subvention en fonction du nombre d'élèves de chaque commune. Cette année, elle s'élève à 2880€ (90€ x 32 élèves).

Adoptée à l'unanimité.

- Avenant au bail de l'ancienne poste.

Proposition d'annulation de la clause de révision de loyer de l'ancienne poste, compte tenu de l'état de vétusté du bâtiment.

Adoptée à l'unanimité.

- Défense du droit à la formation professionnelle dans la FPT - vœu de l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire présente un vœu concernant le maintien des formations professionnelles aux agents territoriaux (sollicitation de l'AMF + CNFPT + ARF +...) Demande qui va être faite au gouvernement.

Adoptée à l'unanimité.

- Indemnité conseil allouée aux comptables du Trésor.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil pour l'octroi de l'indemnité à Madame la Perceptrice.

Cette indemnité est calculée par rapport au budget des 3 derniers exercices. Indemnités de conseil = 417,91€ + indemnités de budget = 45,73€, soit 463,75€ pour cette année.

Adoptée à l'unanimité.

- SIEL : compétence optionnelle EPAT.

L'E.P.A.T = Etude Prospective d'Aménagement du Territoire pour les réseaux secs. Cette compétence a été prise par le SIEL et correspond à 200€/an sur une durée de 6 ans. Elle nous permet, en y adhérant, de pouvoir solliciter le SIEL pour les extensions des réseaux secs et d'avoir recours, si nécessaire, aux 2 options suivantes : assistance opérationnelle dans le cadre de pré-aménagement, modification ou révision partielle des POS/PLU, Taxe d'aménagement et assistance

opérationnelle pour l'élaboration, révision générale des documents d'urbanisme. Cette adhésion n'est pas obligatoire, mais elle est vivement conseillée pour des communes comme la nôtre. Coût des options (si besoin) = option 1 : 700€ et option 2 = 1000€.

Adoptée à l'unanimité.

- Assainissement : Fixation des durées d'amortissement :
  - 10 ans pour les fournitures
  - 5 ans pour les logiciels
  - 5 ans pour les études
  - 50 ans pour le réseau (si travaux < 10.000€-> 10 ans)
  - Subvention personne privée : 5 ans
  - Subvention personne publique : 15 ans

Adoptée à l'unanimité.

- Réforme de la fiscalité de l'urbanisme : remplacement de la TLE.

La taxe d'aménagement (TA) remplace à partir du 1<sup>er</sup> mars 2012 la Taxe Locale d'Équipement (TLE). Avant le 30 novembre 2011, les communes doivent délibérer sur le taux communal faute de quoi pour les communes possédant un PLU, la fixation d'un taux étant obligatoire, la loi prévoit que celui-ci soit fixé à 1%.

Monsieur le Maire propose de fixer le taux de la TA comme le taux de la précédente TLE à savoir 4%.

Un vote à 3% et onze à 4%.

- Régie d'avance : modification des achats éligibles.

Il existe une délibération de 1990 définissant une régie d'avance (taux de réserve) qui permet de rembourser les petits achats tels que fournitures scolaires, affranchissements, etc.

Sur sollicitation de madame le Percepteur monsieur le Maire propose de réactualiser cette régie et de la fixer à 600€.

Adoptée à l'unanimité.

- Convention d'utilisation de la plate-forme de broyage.

Mise en place d'une plate-forme de broyage sur la commune d'Epercieux.

Il s'agit d'une convention d'utilisation entre la commune et la communauté de communes de Balbigny pour une période d'essai de 6 mois.

Le produit de broyage (broyat) sera emmené sur des terrains d'agriculteurs ayant signé une convention avec la communauté de communes.

○ Décisions modificatives budgets :

- Assainissement : dépenses redevance pollution 212€ pris sur l'article 022 (dépenses imprévues)

Régularisation d'une imputation d'un montant de 1500€.

- Commune : remboursement de la Taxe Professionnel de 77019€ au lieu de 74374€ au budget primitif, pris sur l'article 022 (dépenses imprévues) du budget. Adoptée à l'unanimité.

• **Donation Desvernay** :

Monsieur le Maire sollicite le conseil à la suite de l'interpellation de Monsieur Jean Desvernay concernant la donation de l'ensemble de bâtiments : école Sainte Marie, Théâtre et terrain attenant.

En effet il souhaite savoir si la commune est toujours favorable à l'accueil de ce don, afin qu'il poursuive les démarches engagées.

L'ensemble des élus est d'accord pour qu'il continue dans cette démarche. Monsieur le Maire souhaite rencontrer M. Desvernay pour éclaircir tous les points concernant cette donation.

• **Chemin du patrimoine** :

L'Office du Tourisme des Collines du Matin a décidé de mettre en place une campagne d'affichage « Le tissage dans les Collines du Matin ». Du fait d'un travail commun déjà engagé entre le musée de Panissières et le musée de Bussières, un projet de partenariat

peut être tissé entre la Communauté de Communes de Balbigny et celle des Collines du Matin. Le Musée du Tissage est partie prenante dans ce travail mais l'investissement occasionné nécessite une intervention communale.

La 1<sup>ère</sup> étape est axée sur la signalétique (panneau dans les communes concernées), avec une évolution à voir par la suite (pass entre musées,...)

- **Recensement de la population** :

En 2012 la commune de Bussières est concernée par le recensement qui aura lieu du 19 Janvier au 18 Février 2012.

Trois agents recenseurs seront recrutés par arrêté du Maire et formés par les soins de l'INSEE.

Toujours par arrêté du Maire un coordinateur communal et un remplaçant seront nommés.

Monsieur Le Maire rappelle que le recensement est placé sous sa responsabilité (pouvoir de police du Maire) et est obligatoire. Tout contrevenant s'expose à des sanctions.

Par ailleurs, il précise son importance pour déterminer entre autres le montant des diverses dotations de l'état.

- **Pouvoirs de police du maire** :

Monsieur le Maire informe le Conseil que des nouvelles dispositions législatives, le conduise à prendre un arrêté pour que les compétences suivantes ne soient pas transférées au Président de la Communauté de Communes :

- ✓ Assainissement
- ✓ Gens du voyage
- ✓ Déchets ménagers
- ✓ Stationnement, circulation
- ✓ Défense incendie
- ✓ Manifestation

- **Questions diverses :**

- Eclairage public :

Dans le cadre des réflexions sur le développement durable un échange a eu lieu entre la commune et le SIEL pour réfléchir à la diminution de la consommation d'électricité concernant l'éclairage public.

Une Etude est à prévoir pour la mise en place d'ampoules de 100 W au lieu des 150 W actuels.

Cela serait quasi-imperceptible visuellement, grâce aux performances techniques des nouveaux matériaux qui sont utilisés.

Cela équivaldrait à une économie de 30 %.

Possibilité à évoquer en 2013 (quel investissement à prévoir ?) Pour des questions de sécurité, M. le Maire n'est pas pour l'extinction complète (momentanée) de la commune, comme pratiqué à certains endroits (St Marcel, Boën,...)

- Sollicitation par la Ligue de l'Enseignement pour planter l'Arbre de la Laïcité.

A la suite d'une rencontre avec la ligue de l'enseignement monsieur le Maire propose, comme un grand nombre de communes l'on déjà fait, de planter un arbre de la laïcité sur le square Jules Ferry face à l'école.

La date de cette cérémonie est prévue le vendredi 9 décembre à 15h.

Monsieur le Maire invite les Bussiérois qui le souhaitent à participer à ce moment fort de la laïcité.

- Usines LINDER dans la rue Thimonier.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a sollicité la communauté de communes de Balbigny pour qu'elle conduise une étude concernant l'implantation d'une éventuelle zone artisanale intercommunale dans les anciens locaux de l'usine Linder.

En effet au cours d'une rencontre avec Monsieur Linder, celui-ci a fait part à Monsieur le Maire de sa préoccupation sur l'utilisation possible de ses locaux. Monsieur le Maire s'engage fortement dans ce projet car celui-ci créera des emplois dans notre commune et favorisera un développement économique mieux répartis (hors pôle Balbigny/Epercieux)

- Projet d'Aménagement Centre Bourg.

Les dossiers relatifs à ce projet ont été constitués et transmis au Conseil Général pour les demandes de subventions. Pour l'eau et l'assainissement, le Conseil Général demande de revoir le dossier concernant la modélisation (canalisations spécifiques du lieudit « Les Places » places et modification des canalisations de Ste Agathe). Il nous faut représenter le dossier pour 2012 car il n'y a plus de financement possible avant. Il s'agit de subventions pouvant être de l'ordre de 40 % du Conseil Général, et de 20% de l'agence de l'eau, dont nous avons impérativement besoin pour la réalisation du projet.

- Rectificatif de l'article de presse.

Dernièrement dans le Progrès un article de presse laisse penser, suite à une interview de Monsieur Jean Claude TISSOT Conseiller Général de notre canton , qu'il y aurait la mise en place d'une deuxième déchetterie sur notre commune et que cela dépendrait ,aujourd'hui, que de la volonté des élus Bussiérois.

Monsieur le Maire précise que ceci est complètement inexact.

En ce qui concerne ce projet porté par la communauté de communes, l'étude est toujours en cours pour trouver un terrain susceptible de pouvoir accueillir cette nouvelle déchetterie.

- Remerciements de la Mission Locale du Roannais pour le don effectué.

- Signalisation dans le Bourg à l'étude (M. GIGANDON).
- Cérémonie du 11 novembre prévue à 10h.

-

**La date du prochain Conseil municipal a été fixée au vendredi 2 décembre 2011 à 20 heures.**